

En l'absence de précision législative sur la composition des membres de la procédure collégiale dans cadre de la loi « Leonetti Claeys » n° 2016-87 du 2 février 2016, le groupe de travail des MEDCo d'HAD de Lorraine a décidé de rendre **impératif la présence de trois intervenants de deux organismes différents**, dont le Médecin Coordonnateur d'HAD et le Médecin consultant.

Procédure collégiale	À domicile
<b>Qui organise ?</b>	Professionnel coordinateur de l'HAD
<b>Qui Participe ?</b>	➤ Médecin traitant – <b>Médecin coordonnateur de l'HAD</b> – Médecin spécialiste
	➤ Équipe de l'HAD : infirmier(ère)s, aide-soignant(e)s, psychologues, assistant(e)s sociaux, ergothérapeutes, kinésithérapeutes...
	➤ Infirmier(ère)s libéraux, kinésithérapeutes libéraux Psychologues cliniciens, psychiatres, ERRSPP libérales Réseau Responsable des aides à domicile, infirmier(ère)s et aide(s)-soignant(s) du SSIAD, SPASAD ... Soignants des structures médico-sociales
	➤ <b>Médecin consultant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui spécialisé par l'annuaire des structures de soins palliatifs (<a href="http://wwwsfaporg/annuaire">http://wwwsfaporg/annuaire</a>) Médecin soins palliatifs (EMSP, USP, Réseau...)</li> <li>• Ou autre confrère sans lien hiérarchique (il n'est pas recommandé de faire appel au médecin coordonnateur de l'EHPAD.)</li> </ul>
<b>Quels objectifs ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La souffrance est-elle réfractaire et le pronostic est-il engagé à court terme ?</li> <li>- L'arrêt du traitement demandé par le patient engage-t-il son pronostic à court terme et est-il susceptible d'entraîner une souffrance insupportable ?</li> <li>- L'application de la sédation profonde et continue associée à une décision d'arrêt des traitements de maintien en vie est-elle réalisée conformément à la loi ?</li> </ul>

- **EMSP** : Équipe Mobile de Soins Palliatifs,
- **ERRSPP** : Équipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques
- **HAD** : Hospitalisation À Domicile
- **LISP** : Lit Identifié de Soins Palliatifs
- **SPASAD** : Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile
- **SSIAD** : Service de Soins Infirmiers À Domicile
- **USP** : Unité de Soins Palliatifs